



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/C.2/43/8  
7 novembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

Quarante-troisième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Points 82 et 86 de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

Lettre datée du 26 octobre 1988, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Tchécoslovaquie auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un document intitulé "Assistance économique fournie en 1987 par la Tchécoslovaquie aux pays en développement et aux mouvements de libération nationale". Je vous serais obligé de bien vouloir en faire distribuer le texte comme document officiel de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, au titre des points 82 (Développement et coopération économique internationale) et 86 (Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe).

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Evzen ZAPOTOCKY

Assistance économique fournie en 1987 par la Tchécoslovaquie aux pays en développement et aux mouvements de libération nationale

La Tchécoslovaquie, fidèle aux principes régissant sa politique extérieure, considère que l'octroi d'une assistance économique aux pays en développement et aux mouvements de libération nationale fait partie intégrante des efforts qu'elle déploie en vue de promouvoir leur développement global et de contribuer au renforcement de la paix et de la stabilité à l'échelle mondiale.

La Tchécoslovaquie maintient des relations à la fois bilatérales et multilatérales avec les pays en développement, la coopération bilatérale en consistant le centre de gravité.

Les liens de la Tchécoslovaquie avec les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine se développent principalement sur une base conventionnelle à long terme (dans le cadre de traités d'amitié et de coopération, de coopération industrielle, commerciale, scientifique et technique, et dans d'autres domaines, en particulier dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la santé, etc.).

Les principes fondamentaux guidant la Tchécoslovaquie dans ses relations multilatérales avec les pays en développement et régissant l'aide qu'elle leur fournit sont le respect de la souveraineté nationale, de l'indépendance, de l'égalité de droits et de la non-ingérence dans les affaires intérieures.

Les données concernant l'assistance économique fournie par la Tchécoslovaquie aux pays en développement et aux mouvements de libération nationale sont publiées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies depuis 1983. Depuis 1986, la part annuelle de cette assistance représente plus de 1 % du revenu intérieur matériel. Cette assistance est fournie conformément aux demandes des pays bénéficiaires et est orientée vers les secteurs qui jouent un rôle clef dans le renforcement de leur indépendance et de leur équilibre économiques, ainsi que de leur position dans la répartition internationale du travail.

En 1987, le volume global de l'assistance fournie par la Tchécoslovaquie aux pays en développement et aux mouvements de libération nationale a atteint 5 976 milliards de couronnes, ce qui représente 1,03 % du revenu intérieur matériel de cette année-là.

En 1987, comme les années précédentes, l'octroi de crédits permettant de financer nombre de projets d'investissement dans la construction mécanique et dans d'autres secteurs, notamment l'industrie alimentaire, a représenté un aspect important de cette assistance. Les conditions régissant l'octroi de crédits publics - faibles taux d'intérêt et remboursements échelonnés sur de longues périodes - sont telles que l'assistance financière équivaut souvent à un don et ne constitue donc pas une entrée de capitaux dans la balance des paiements de la Tchécoslovaquie.

En ce qui concerne le volume et l'importance de l'assistance fournie, on mentionnera le rôle essentiel de la formation de personnel national des pays en développement et des mouvements de libération nationale dans des établissements

d'enseignement supérieur tchécoslovaques. Au 31 décembre 1987, 6 146 étudiants de ces pays y suivaient des cours, dont 555 étaient titulaires d'une bourse de recherche et 115 élèves sortants y amélioreraient leurs connaissances professionnelles.

Dans le cadre de la formation professionnelle et du perfectionnement de la main-d'oeuvre, 34 246 ressortissants de pays en développement suivaient des cours dans des établissements tchécoslovaques en 1987.

La forme d'assistance traditionnelle aux pays en développement consiste à envoyer des spécialistes tchécoslovaques aider au développement de certains secteurs de l'économie nationale - études géologiques, extraction de minéraux, agriculture et sylviculture, aide d'experts dans différents secteurs de production et envoi de médecins, pédagogues et autres spécialistes. La Tchécoslovaquie a envoyé en 1987 272 experts et 1 498 autres, sans que ces affectations soient liées à l'achat de produits d'exportation, dans plus de 60 pays en développement. Des stages et séminaires spéciaux de courte durée ont été organisés à l'intention de spécialistes de pays en développement en Tchécoslovaquie (820 personnes au total).

De l'avis de la Tchécoslovaquie, l'assistance économique et humanitaire contribue pour une large part à aider les pays en développement à surmonter les effets négatifs de leur faible niveau de développement et les inégalités existant dans la répartition internationale du travail.

Pour régler ces problèmes sur une base fiable et globale, il est essentiel que les efforts déployés par les pays en développement eux-mêmes, de même que l'assistance économique, soient complétés par une coopération internationale tendant à la restructuration des relations économiques internationales sur une base équitable et démocratique et à l'instauration d'un nouvel ordre économique international garantissant la sécurité et la stabilité pour tous.

-----